



Politique de transfert de club

Athlète actif :

Est considéré comme actif, tout athlète qui participe aux activités d'un club (club A) de façon régulière pendant au moins trois mois consécutifs durant une saison (du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante). L'athlète sera considéré actif au sein du club (club A) jusqu'à six mois après avoir cessé toute activité et entraînement avec ledit club.

Tout athlète actif, s'il désire s'entraîner et compétitionner avec un autre club (club B), doit :

- 1- Se procurer le formulaire de transfert de club de la Fédération de Cheerleading du Québec;
- 2- Avoir acquitté tous les frais d'inscription du club pour lequel il est considéré comme actif (club A) et n'avoir, à la date de sa demande, aucune dette envers ce club¹;
- 3- Faire signer son formulaire de transfert par les responsables du club A ET du club B.

Tout responsable de club, qui reçoit une demande de transfert, doit :

- 1- Accueillir l'athlète et sa demande avec dignité et respect;
- 2- Rester honnête durant tout le processus. *(Si un responsable de club décide de ne pas signer le formulaire et que son intention est de mauvaise foi, il peut se voir appliquer une sanction selon le code de déontologie de la FCQ.)*

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} septembre 2011

Notice :

Tous les athlètes qui font partie d'une équipe participant aux championnats régionaux de cheerleading 2011 doivent avoir été inscrits auprès de la Fédération de Cheerleading du Québec dans cette même équipe pour l'année en cours. Tout athlète ayant obtenu une classification pour le championnat provincial avec une équipe (club A) doit participer au championnat provincial avec CE MÊME CLUB (club A). Donc, s'il quitte le club A entre le championnat régional et le championnat provincial, il ne pourra pas participer à ce dernier avec le club B. S'il veut compétitionner au championnat canadien avec une deuxième équipe (club B), il doit avoir en sa possession le formulaire de transfert, complété et signé par le responsable de son club d'origine (club A).

¹ Advenant le cas que l'athlète n'ait pas acquitté le solde dû à son club d'origine, il ne pourra pas participer aux événements de la Fédération de Cheerleading du Québec avec un autre club. Si tel est le cas, une plainte doit être formulée au comité de discipline de la FCQ, et selon le code de déontologie de la FCQ, la sanction adéquate sera appliquée.

Fédération de Cheerleading du Québec Formulaire de transfert – Saison 2011-2012

Club d'origine (où l'athlète était inscrit originalement) : _____ Adresse : _____ Ville : _____ Province : _____ Code Postal : _____ Numéro de téléphone : _____ Site internet : _____	Responsable du club d'origine : _____ Numéro de téléphone cellulaire : _____ Adresse courriel : _____
Club secondaire (club dans lequel l'athlète désire aller) : _____ Adresse : _____ Ville : _____ Province : _____ Code Postal : _____ Numéro de téléphone : _____ Site internet : _____	Responsable du club secondaire : _____ Numéro de téléphone cellulaire : _____ Adresse courriel : _____
Nom de l'athlète : _____ Adresse : _____ Ville : _____ Province : _____ Code Postal : _____ Numéro de téléphone Maison : _____ Cellulaire : _____	

Ce formulaire de transfert doit être complété par les responsables des deux clubs impliqués et l'athlète en question. Advenant le cas qu'il y ait une plainte faite à la Fédération de Cheerleading du Québec concernant un cas de maraudage ou de changement de club d'un athlète dans la même saison, le club secondaire doit avoir en sa possession ce formulaire signé, sinon l'athlète ne pourra pas participer aux événements de la FCQ avec sa deuxième équipe. De plus, tout formulaire de relâche doit être disponible lors d'un événement de la FCQ.

Je, _____, athlète du club _____ adhère à la politique de transfert de club de la Fédération de Cheerleading du Québec et désire quitter ce club pour aller dans le second club mentionné ci-haut. Je confirme que je quitte ce club en ayant acquitté tous les frais encourus jusqu'à présent.

Signature : _____ Date : _____

Signature du parent (si l'athète est mineur) : _____

Je, _____, responsable du club d'origine, adhère à la politique de transfert de club de la Fédération de Cheerleading du Québec et signe ce formulaire en toute conscience que j'autorise l'athlète mentionné(e) ci-haut à quitter mon club pour aller dans son club secondaire.

Signature : _____ Date : _____

Je, _____, responsable du club secondaire, adhère à la politique de transfert de club de la Fédération de Cheerleading du Québec et signe ce formulaire en attestant que les informations ci-haut sont véridiques. Je comprends que falsifier de tels documents est une transgression à la politique mentionnée ci-dessus et pourrait engendrer une conséquence grave (selon le Code de Déontologie de la Fédération de Cheerleading du Québec).

Signature : _____ Date : _____